

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection](#)[Registre CNAM FG 15 \(18\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Desplanques-Bontou, 15 mai 1877](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Desplanques-Bontou, 15 mai 1877

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
Date de rédaction[15 mai 1877](#)
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire[Desplanques-Bontou](#)
Lieu de destination11, rue Sainte-Eugénie, Bordeaux (Gironde)
Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur la recherche de minerais dans la Nièvre. Sur le conflit avec Richon [beau-fils de Desplanques-Bontou] : Godin rappelle à Desplanques-Bontou qu'il est venu à Guise lui confirmer que Richon voulait poursuivre lui-même les travaux de sondage, mais que ce dernier rend désormais impossible la continuation des travaux. Godin annonce à Desplanques-Bontou qu'il est obligé de recourir à la justice pour poursuivre le sondage avec le matériel de Richon, conformément à leurs accords.

Mots-clés

[Conflit](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées[Richon](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Sardy-lès-Épiry \(Nièvre\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)

Collation1 p. (366v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Guise le 19 Mai 1877

Monsieur Desplanches - Bonin,

En écrivant le 11^{es} à M. Richon, je me trouve avoir répondu par avance à la lettre du même jour que je reçois de vous.

Il n'a jamais été question de ma part que M. Richon, pourvu, à sa convenance, chercher une autre entreprise que la mienne en me laissant dans l'impossibilité de continuer mes travaux à Paris, ce serait une interprétation trop commode de notre contrat à son profit.

Malgré ce que vous voulez reprendre la suite des travaux, M. Richon les a voulu continuer par lui-même, vous êtes sans vous-même à Guise, me confirmer dans cette intention de sa part. Aujourd'hui il change d'avis. En présence de ces élévation et de préjudice que j'éprouve à tout instant, je me vois donc obligé de recourir à une décision de la justice qui bientôt, j'espère, me permettra de faire continuer avec le matériel de M. Richon, conformément à ce qui a été convenu entre lui et moi, l'entreprise qu'il a compromise.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma toute entière considération.

Edouard L.